



Compte rendu du Conseil Municipal

Du 07 octobre 2020

En raison du contexte sanitaire et suite aux directives gouvernementales, la salle du conseil est aménagée pour respecter la distanciation physique et la séance est retransmise sur Facebook.

▪ 18 Présent(e)s :

Mmes Sylvie BOUDRIE, Joëlle CLEDIERE, Simone CROUZETTE, Isabelle MARLINGE, Isabelle NOËL, Josette VERDEYME, Catherine VILLATOUX, Alexandra CERTAIN, Sabrina POUGET, Mrs Jean-Luc CHAMBRAS, Cyril COLBORATI, Marc GERAUDIE, Jean-Michel LEYRIS, Romain MANCI, Georges MAZEAUD, Romuald RHODES, Gerald VILLETTE (à partir du point 4), Charles ORLIANGES.

▪ 1 excusé:

M. Stéphane ROIG.

▪ Présence de Mme Agnès GENG directrice des services de la mairie.

Le maire, Marc GERAUDIE, ouvre la séance à 19h10, Monsieur Jean-Luc CHAMBRAS se propose pour être secrétaire de séance.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 07 2020

Aucune remarque.

Voté à l'unanimité (17/17).

2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Monsieur le maire explique que ce n'est pas une création au sens propre mais plutôt une régularisation d'un contrat existant, l'agent sur le poste dépassant chaque mois son quota horaires en réalisant des heures complémentaires. C'est le passage d'un contrat de 25h30 à un contrat de 30h.

Voté à l'unanimité (17/17).

3) Participation de la commune / sortie USEP CM1 CM2

Tous les 2 ans un séjour est organisé à Bugeat pour les 2 classes de CM. Ayant été sollicité pour 2021 concernant une aide au financement, Monsieur le maire propose d'allouer 35€ par enfant ce qui représente une aide globale de 1505€ de la part de la municipalité. Des aides PEP ou CCAS peuvent compléter la participation de la mairie pour les familles qui connaîtraient des difficultés.

Voté à l'unanimité (17/17).

4) Validation de l'offre pour l'élaboration d'un permis d'aménager, Lotissement les Grillons

Monsieur le maire rappelle que l'opération a été retardée du fait notamment des travaux du Syndicat des eaux Puy des Fourches Vézère, car il y avait obligation que les captages (Magueur en particulier) soient abandonnés pour pouvoir lotir. La loi oblige à passer par un cabinet d'architecte pour tout lotissement de plus de 2500m². Le but est de faire des lots de 700 à 800m² et proches du bourg.

Offre d'élaboration faite par les cabinets Duarte (28602€) et Dubroca-Letrange (4200€).

Monsieur Charles ORLIANGES demande si c'est une reprise ou une modification du projet initial.

Monsieur LEYRIS indique que c'est une modification du projet existant car il faut retravailler l'assainissement (notamment du fait du réseau qui passe actuellement dans une parcelle).

Arrivée de M. Gérald VILLETTE au cours du point.

Voté à l'unanimité (18/18).

5) Complément à la procédure d'aliénation de chemins : fixation des prix de vente

Régularisation cadastrale de chemin n'existant plus depuis très longtemps. M. LEYRIS et M. le maire rappellent que la procédure d'enquête publique a été validée au mois de mai.

A Champs Lachaud, M. MANTE Claude propose 100€.

A Champeil, M. CHAMPEVAL Damien propose 150€.

Voté à l'unanimité (18/18).

6) Fixation d'un tarif de locations de salles municipales (bâtiment mairie)

Face à la demande grandissante de prêt de salle communale à des particuliers ou des associations exerçant des activités à but lucratif, monsieur le maire propose de faire payer 50€ mensuel la location des salles communales en cas d'activité lucrative.

Cela ne concerne pas les associations Seilhacoises exerçant leur activité normalement.

Voté à l'unanimité (18/18).

7) Taxe d'aménagement

La Taxe d'aménagement est une taxe sur la construction des bâtiments qui remplace entre autres la Taxe de raccordement à l'assainissement. Cette taxe sert à aménager les nouvelles voiries. C'est la DDFIP qui fixe les règles de calcul. Actuellement le taux pour la commune est de 1%, le taux maximum possible est de 5%.

Il est décidé d'opter pour un taux de 1.5% à compter du 01/01/2021.

Voté à l'unanimité (18/18).

8) Encaissement chèque vente de bois

La commune a vendu du bois au Puy des Ferrières pour 5378€, il convient d'accepter le chèque pour encaissement.

Voté à l'unanimité (18/18).

9) Dénonciation convention mise à disposition Assainissement au 01/01/2021

Monsieur le maire rappelle qu'avant la reprise de la compétence assainissement le 01/01/2018 par l'agglo, le budget entretien assainissement pour la commune de Seilhac était d'environ 23000€ (cela

correspond à la part que le budget assainissement remboursait chaque année au budget principal, notamment pour les charges de personnel).

La première année la dotation a été de 11700€. L'année suivante l'agglo a doté Seilhac de 5700€ alors que nous avons toujours les mêmes dépenses.

Monsieur Charles ORLIANGES demande s'il n'y a pas possibilité de négocier une réévaluation de la dotation avec l'agglo ?

Monsieur le maire indique que la commission assainissement de l'agglo avait voté le maintien des dotations de la première année à défaut de mieux. Cette décision a été refusée en conseil communautaire par le président au motif que les relevés des communes ne correspondent pas aux sommes effectivement versées. Monsieur le maire rappelle aussi que depuis 2018 nous avons perdu les 40000€ d'excédent que l'assainissement générait pour la commune.

L'agglo n'attribuant pas le budget nécessaire à la commune pour effectuer l'entretien de l'assainissement et vu que l'assainissement est une compétence agglo, Monsieur le maire propose que la commune dénonce la convention.

Voté à l'unanimité (18/18).

10) Fixation tarifs grande pêche

La dernière pêche remonte à 2012, cela fait 3 ans que l'étang neuf doit être pêché, l'arrêté sécheresse étant abrogé nous pouvons effectuer la pêche.

La pêche de l'étang neuf aura lieu le 13 et 14 novembre 2020, l'ouverture débutera le 19 octobre 2020. Il faut pour cela qu'en aval les étangs de Mrs BOURG et PEGOURDIE ainsi que celui de Mme LASCAUX soient baissés. Le vendredi une pêche au filet sera effectuée par les employés communaux et la société de pêche. Le Lac de Bournazel verra revenir uniquement les carnassiers avec fermeture de la pêche en juillet aout. Tous les élus sont les bienvenus pour participer à la pêche et à la vente de poissons.

Le Prix kilo retenu : Sandre/Blackbass 25€, Brochet 15€, Perche/Goujon 10€, Carpe/Tanche/Gardon 8€, Friture 6€, Poissons chat/Ecrevisses 2€

Voté à l'unanimité (18/18).

Avant de passer aux questions diverses Monsieur le maire fait un point d'informations :

- Les conseillers sont invités à s'inscrire auprès de Nathalie au secrétariat de la mairie pour participer aux commissions de l'agglo. Monsieur Charles ORLIANGES fait remarquer qu'il est ridicule qu'il n'y ait que 43 membres par commissions. En effet, l'agglo compte 43 commune donc 43 maires potentiels inscrits et présents aux commissions, rendant de fait inaccessibles les commissions à d'autres élus intéressés.
- Recrutement en cours au service technique pour pallier 2 départs et 1 arrêt maladie. . Les entretiens ont été réalisés par Madame GENG et Mrs GERAUDIE, LEYRIS et SOULIER.
- Composition de la Commission des impôts directs, le maire siège de droit plus les titulaires et suppléants qui ont été choisis par le responsable de la DDFIP parmi 24 noms proposés. Madame Alexandra CERTAIN demande si les personnes retenues ont bien été prévenues. Oui, la commune a informé les 6 titulaires et 6 suppléants suivant :
TITULAIRES : M. BOUDRIE Claude, M. FOURCHES Pierre, M. RAYMOND Alain, M. LORNAC Guy, Mme BORDES Florie, Mme BOURNAZEL Nicole

SUPPLEANTS : M. CHAMBRAS Jean-Luc, M. COURBIER Jean, M. VIGNE Pierre, M. BESSE Thierry, M. BAZANGETTE Éric, Mme POUGET Christine

- Composition de la Commission de contrôle des listes électorales :
TITULAIRES : Mme CLEDIERE Joëlle, Mme MARLINGE Isabelle, M. CHAMBRAS Jean-Luc, Mme POUGET Sabrina, M. ORLIANGES Charles
SUPPLEANTS : Mme BOUDRIE Sylvie, M. RHODES Romuald, M. COLBORATI Cyril, M. ROIG Stéphane, Mme CERTAIN Alexandra
- Trésorerie de la commune : Budget général 178571€, ALSH 18860€, en ligne avec les prévisions.
- Réunion Commission Finance à programmer courant octobre pour préparer le budget 2021.
- 1 agent de la commune a été reçu par Monsieur le maire pour faire part d'un ressenti des agents au niveau de la rémunération. Il faut tenir compte de cette remontée, voire aussi pourquoi les agents partent de Seilhac. Il faut avoir à l'esprit l'investissement des agents du techniques, que l'école et l'ALSH fonctionnent malgré le COVID.

11) Questions diverses

Madame Catherine VILLATOUX revient sur la rencontre avec le sous-préfet en charge de la mise en place des Maisons France Services sur la Corrèze. Celui-ci ayant visité les locaux de la mairie de Seilhac, a vu que les locaux étaient adaptés et que nous avons le personnel (pas besoin d'embauche supplémentaire). Il a vivement incité la municipalité à déposer un dossier. Monsieur Charles ORLIANGES demande pourquoi nous ne travaillerions pas avec le conseil départemental pour la mise en place de la maison des services ? Monsieur le maire l'informe que l'état finance à hauteur de 30000€ par an une maison France Services labélisée alors qu'il n'y a aucune aide du département.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant d'autre question, le maire clôt la séance à 20h30.